

PROCES-
VERBAL

DE LA SÉANCE ORDINAIRE

DU LUNDI

2 juin 2025

Canada
Province de Québec
MRC de Maria Chapdelaine
Municipalité de Saint-Stanislas

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la municipalité de Saint-Stanislas, tenue le 2 juin 2025, au lieu et à l'heure habituelle des séances du conseil municipal, de la municipalité de Saint-Stanislas, de 19 h 30 à 19 h 57 sous la présidence de Monsieur le Maire Mario Biron.

Étaient présents :

Mmes les conseillères : France Simard
Catherine Bolduc
Nancy Savard
Nathalie Pronovost

Étaient absents :

Mme la conseillère : Johane Thibeault
M. le conseiller : Yannick Charbonneau

Également présent : Robin Gagné, employé municipal, Dave Villeneuve, président de la Corporation Falø et deux citoyens.

À 19 h 30 après constatation du quorum, la séance est ouverte. Mme Caroline Gagnon, agit comme secrétaire de la séance.

ORDRE DU JOUR DU 2 JUIN 2025

- 1- Ouverture de la séance;
- 2- Adoption de l'ordre du jour;
- 3- Adoption du procès-verbal de l'assemblée régulière du 5 mai 2025 (avec exemption de lecture);
- 4- Adoption des comptes à payer;
- 5- Adoption des comptes à entériner;
- 6- Rapport :
 - a. Aqueduc, égout;
 - b. Résultat sur la qualité de l'eau;
 - c. Voirie municipale;
- 7- Développement local et loisirs;
- 8- Gestion restaurant Au Clocher;
- 9- Demande aide financière de la ville de Dolbeau-Mistassini;
- 10-Service inspection avec la régie le GÉANT;
- 11-Affaires nouvelles :
 - a-Résolution appui AETSQ;
 - b-Fabrication de concassé;
 - c-Demande aide financière Corporation Falø pour festival du faisan;
- 12-Période de questions;
- 13-Clôture de la séance.

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION.

La séance débute à 19 h 30.

2. 46.06.2025 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.

**IL EST PROPOSÉ PAR MME NATHALIE PRONOVOST;
APPUYÉ;
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil municipal de la municipalité de Saint-Stanislas, du lundi 2 juin 2025 soit et est adopté tel que présenté et lu.

3. 47.06.2024 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU 5 MAI 2025.

**IL EST PROPOSÉ PAR MME NANCY SAVARD;
APPUYÉ;
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

QUE les minutes du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du lundi 5 mai 2025 soient et sont adoptées telles que rédigées et présentées;

4. 48.06.2025 ADOPTION DES COMPTES À PAYER.

**IL EST PROPOSÉ PAR MME France SIMARD;
APPUYÉ;
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

QUE les comptes à payer présentés par la greffière-trésorière, dont un certificat a été émis pour les dépenses encourues soient et sont adoptés tel que présentés :

TOTAL COMPTES DU MOIS DE MAI 2025 : **35 017.70\$**

5. 49.06.2025 ADOPTION DES COMPTES A ENTÉRINER

**IL EST PROPOSÉ PAR MME France SIMARD;
APPUYÉ;
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

QUE les comptes à entériner pour mai 2025 présentés aux membres du conseil soient adoptés pour un montant total de **1 713.28 \$.**

GRAND TOTAL DES DÉPENSES EN MAI 2025 : **36 730.98 \$**

Je, soussignée, Caroline Gagnon, greffière-trésorière de la municipalité de Saint-Stanislas, certifie, que des crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses ci-dessus décrites par le conseil de la municipalité de Saint-Stanislas.

6- RAPPORT :

a) AQUELUC-ÉGOUT

Au niveau de l'aqueduc et l'égout tout va bien. Nous avons eu une fuite d'eau mais celle-ci a été rapidement localisée et réparée. Le réseau d'égout a été nettoyé et les caméras ont été passées.

b) RÉSULTATS SUR LA QUALITÉ DE L'EAU

Rapport d'analyse bactériologique pour le 5 mai 2025, les résultats ne nous indiquent aucune bactérie, ni aucun coliforme. L'eau brute ne contenait aucun coliforme. La turbidité est à 3.5.

Les tests d'eau du 20 mai 2025 ne contenaient aucune bactérie et aucun coliforme. Suite à notre fuite un test d'eau supplémentaire à dû être fait et celui-ci était conforme.

c) VOIRIE MUNICIPALE

Tout va bien au niveau de la voirie. Les chemins sont beaux. L'épandage du calcium aura lieu cette semaine.

07- DÉVELOPPEMENT LOCAL ET LOISIRS.

La journée de la famille a été une réussite malgré la mauvaise température. Un gros merci à nos bénévoles. Les inscriptions pour les enfants au camp de jour sont terminées. Nous avons été acceptés au RLS pour l'achat de tapis roulants pour notre centre de conditionnement pour un montant de 4 833.32\$

08- RESTAURANT AU CLOCHER, ENTENTE MYRIAM GAGNON.

Mme Myriam Gagnon désire mettre fin à son entente de gestion du restaurant Au Clocher. Le restaurant sera donc fermé à partir du 4 juin 2025. Nous ferons une offre d'emploi afin de trouver un nouveau gestionnaire.

09- 50.06.2025 DEMANDE AIDE FINANCIÈRE DE LA VILLE DE DOLBEAU-MISTASSINI.

ATTENDU QUE la Ville de Dolbeau-Mistassini a reçu une demande de soutien financier pour le spectacle de cirque « un cabaret sans lendemain »;

ATTENDU QUE la Ville sollicite une contribution de 250\$ de notre part afin de réaliser cet attrait touristique;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR MME France SIMARD;
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la municipalité accepte de verser un montant de 250\$ à la Fondation 33 afin d'aider à la réalisation du spectacle de cirque « un cabaret sans lendemain ».

10- 51.06.2025 RÉOLUTION POUR DEMANDE AU FRR POUR UN SERVICE D'INSPECTION MUNICIPAL.

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Stanislas reconnaît avoir lu et pris connaissance du Guide du demandeur concernant le volet – Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité, sous-volet Coopération intermunicipale;

ATTENDU QUE les organismes municipaux de Notre-Dame-de-Lorette, Péribonka, Saint-Augustin, Saint-Eugène-d 'Argentenay, Sainte-Jeanne-d 'Arc, Saint-Stanislas désirent présenter un projet d'inspection municipale.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par MME France SIMARD, appuyé et résolu unanimement que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

- Le conseil de la Municipalité de Saint-Stanislas s'engage à participer au projet de « *Intégration de 6 nouvelles municipalités à l'Équipe d'urbanisme de la Régie* »
- Le conseil accepte d'assumer une partie des coûts, à savoir l'apport minimal exigé dans le cadre du programme;
- Le conseil nomme la Régie intermunicipale GEANT, organisme responsable du projet, et autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet – Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité, sous-volet Coopération intermunicipale;
- Le conseil désigne M. Mario Biron, Maire et Mme Caroline Gagnon, D.-G. et gref.-très. pour signer tout document nécessaire ou utile ou demandé par l'organisme municipal responsable du projet aux fins de la présente demande de subvention.

11- AFFAIRES NOUVELLES :

a. 52.06.2025 RÉOLUTION APPUI À LA PROPOSITION DE LICENCE SYLVICOLE DE L'AETSQ ET DE LA FQCF.

ATTENDU QUE la ministre des Ressources naturelles et des Forêts a déposé le projet de loi n° 97 visant à moderniser le régime forestier québécois, dans le but de renforcer son efficacité, de favoriser une gestion plus décentralisée des ressources forestières et de mieux arrimer la planification forestière aux réalités régionales ;

ATTENDU QUE le projet prévoit notamment le transfert de la responsabilité des travaux sylvicoles aux détenteurs de licences d'aménagement forestier durable, soit principalement les industriels actuellement bénéficiaires de garanties d'approvisionnement ;

ATTENDU QUE l'instauration d'un régime forestier conférant aux industriels l'exclusivité de la planification sylvicole ce qui s'est avéré problématique pour les entreprises et les travailleurs sylvicoles dans le passé puisque cela implique que les travaux d'entretien et de régénération des forêts seront tributaires de la santé économique des industriels ;

ATTENDU QUE la proposition commune de l'Association des entrepreneurs en travaux sylvicoles du Québec (AETSQ) et de la Fédération québécoise des coopératives forestières (FQCF) vise une gouvernance structurante pour la région et pour les entreprises sylvicoles ;

EN CONSÉQUENCE :

**IL EST PROPOSÉ PAR MME NATHALIE PRONOVOST;
APPUYÉ;
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

QUE la Municipalité de Saint-Stanislas manifeste son appui à la proposition conjointe de l'AETSQ et de la FQCF, en faveur d'une reconnaissance formelle des entreprises sylvicoles comme acteurs stratégiques de la gestion forestière, notamment par l'octroi de licences distinctes pour les activités sylvicoles et la création d'une structure régionale de coordination imputable ;

QUE la présente résolution soit transmise à la ministre des Ressources naturelles et des Forêts, au député de la circonscription, à la Fédération québécoise des municipalités (FQM), à l'Union des municipalités du Québec (UMQ), ainsi qu'à l'AETSQ et à la FQCF.;

b- 53.06.2025 FABRICATION DE CONCASSÉ.

ATTENDU QUE notre réserve de concassé est presque vide;

ATTENDU QUE nous aurons besoin d'environ 15 000 tonnes de concassé pour recharger nos chemins pour les années à venir;

EN CONSÉQUENCE :

**IL EST PROPOSÉ PAR MME CATHERINE BOLDUC ;
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

QUE la municipalité accepte la soumission déposée par l'entreprise Carrières D. Lavoie et fils au coût de 127 350\$ pour la fabrication de 15 000 tonnes de concassé pour l'automne 2025.

c- 54.06.2025 DEMANDE AIDE FINANCIÈRE FESTIVAL DU FAISAN.

**IL EST PROPOSÉ PAR MME CATHERINE BOLDUC ;
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

QUE la municipalité accepte la demande de subvention demandé par M. Dave Villeneuve, président de la Corporation Falò, au montant de 2 500\$ pour l'édition 2025 du festival du faisan qui aura lieu à l'automne 2025.

12- PÉRIODE DE QUESTIONS.

13- 55.06.2025 CLÔTURE DE LA SÉANCE.

Après épuisement des points à l'ordre du jour;

**IL EST PROPOSÉ PAR MME NANCY SAVARD;
APPUYÉ;
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

Que la séance soit et est levée à 19 h 57.

Adopté à la séance du 7 juillet 2025

.....
Mario Biron, Maire Je, Mario Biron, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du code municipal

.....
Caroline Gagnon, D.-G. et sec.-très.